

<https://snetap-fsu.fr/Mutation-a-la-rentree-2009-demande.html>



Mutation à la rentrée 2009 : demande de principe

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : jeudi 11 septembre 2008

Date de parution : 11 septembre 2008

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Pour participer au mouvement des personnels à la rentrée 2009, les agents titulaires doivent manifester dès maintenant leur intention : c'est l'objet de la « demande de principe ».

Faire cette demande de principe n'implique pas que vous serez obligé de participer au mouvement. Elle permet à l'administration de recenser les postes susceptible d'être vacants.

Mais sauf situation exceptionnelle, ceux qui ne l'auront pas faite ne pourront pas participer au mouvement.

Sont concernés cette année l'ensemble des personnels titulaires ou stagiaires exerçant des fonctions de :

- direction (directeurs, directeurs-adjoints, directeurs de [CFA/CFPPA](#), directeurs d'exploitation et/ou d'atelier technologique) ;
- enseignement (y compris les ingénieurs exerçant des fonctions d'enseignant) ;
- vie scolaire (y compris les [TEPETA](#) vie scolaire) et de surveillance (hors maîtres d'internat, surveillants d'externat, assistants d'éducation) ;
- administratives (catégories A, B et C) ;
- techniques (Labo - TEPETA documentation et [IBA](#) (informatique - audiovisuel - bureautique) ;
- santé (infirmières).

La date limite de réponse est fixée au :

mercredi 24 septembre 2008